

Séance du 30 janvier 2017



Présents : GOFFIN Philippe, Bourgmestre-Président  
MARECHAL Pierre, MOESEN-THYS Josée, EL MOKHTARI Yakhlef,  
Echevins.

Myriam Tombeur, Présidente du CPAS

Viviane VAES, Directrice générale ff.

**Marché public de Fournitures du service ordinaire - Approbation de l'attribution - Marché conjoint de fourniture de carburant pour les véhicules des services communaux .**

**LE COLLEGE**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €), et notamment l'article 38 permettant une exécution conjointe des fournitures pour le compte de pouvoirs adjudicateurs différents ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 3 ;

Considérant le cahier des charges N° 21-Carburant relatif au marché "Marché conjoint de fourniture de carburant pour les véhicules des services communaux " établi par le Secrétariat Général;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 9.917,35 € hors TVA ou 11.999,99 €, 21% TVA comprise;

**DÉCIDE :**

Art. 1er : De sélectionner les soumissionnaires KWait Petroleum, Relais de Hesbaye et TAVERNIERS & CO qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Art. 2 : De considérer les offres de KWait Petroleum, Relais de Hesbaye et TAVERNIERS & CO comme complètes et régulières.

Art. 3 : D'approuver le rapport d'examen des offres du 27 janvier 2017, rédigé par le Secrétariat Général.

Art. 4 : De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Art. 5 : D'attribuer le marché "Marché conjoint de fourniture de carburant pour les véhicules des services communaux " au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Relais de Hesbaye, Chaussée Verte 10 à 4350 Remicourt, pour une réduction par litre de € 0,1261 sur les prix officiels.

Art. 6 : L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 21-Carburant.

Art. 7 : D'approuver le paiement par le crédit inscrit aux articles de dépense de fonctionnement relatifs aux frais de carburant : fonction 127-03 et sera financé sur fonds propre.

**Par le Collège,**

La Secrétaire,  
V.VAES

Le Président,  
Ph.GOFFIN

Pour extrait conforme,

La Directrice générale ff,

Le Député-Bourgmestre

